



Déclaration liminaire CHSCT du 16 octobre 2020

Monsieur le Président du CHSCT,

Dans la situation actuelle où le mal-être des agent·es est mis en évidence par les différents instruments de mesure de leur santé morale, le CHSCT est une instance utile et nécessaire.

Au cours des débats dans une autre instance vous avez pensé, dans un premier temps, renoncer à la tenue du CHSCT, puis décidé d'en réduire la durée à une demi-journée, tout en convoquant un CTL sur la même date.

Certains membres, telle que la secrétaire de l'instance, vous ont informé de l'impossibilité d'être présent·es à cette date.

Le Médecin de Prévention ne peut pas non plus se déplacer. Le bilan de son activité peut être présenté à distance mais la présence du Médecin de Prévention à cette instance est importante, son expertise est primordiale.

L'ordre du jour prévu sur une journée complète reste le même pour un temps réduit de moitié.

Quelle importance attachez-vous à cette instance ?

Certains membres du CHSCT seront présent·es cet après-midi au CTL.

Pensez-vous vraiment que les conditions mises en œuvre sont les meilleures pour siéger et débattre sereinement ?

N'oubliez pas, Monsieur le Président, que les membres du CHSCT sont des représentant·es du personnel et qu'ils·elles vous font remonter le ressenti des agent·es, positif ou négatif, les risques encourus, les besoins humains ou matériels pour maintenir un bon niveau de conditions de travail. Dans un contexte sanitaire difficile, les membres du CHSCT se sont fortement impliqué·es et vous ont souvent sollicité pour que toutes les conditions soient réunies pour assurer la sécurité des agent·es présent·es sur nos sites.

Le rapport annuel du Médecin de Prévention met en évidence un problème que dès votre arrivée, Monsieur le Président, vous vous étiez proposé de résoudre : le recrutement d'un second Médecin de Prévention.

Cette période est plus que chargée pour la médecine de prévention. Le Dr De Pauw est sollicitée plus que de raison. Le département est grand et il est normal et plus que nécessaire qu'un deuxième médecin soit recruté.

Où en est-on de ce recrutement ? Peut-on espérer voir les visites médicales reprendre un rythme régulier ?

Les agent·es du Pas-de-Calais ont besoin d'un suivi médical. **Le NRP va entraîner des déplacements supplémentaires et la réinstallation d'agent·e nécessitera peut-être des aménagements de postes de travail. Il est anormal que cette charge repose sur un seul médecin de prévention.** Les agent·es ne comprennent pas forcément les délais induits par la surcharge de travail du Dr De Pauw. Ces conditions de travail en sont durement impactées et c'est inacceptable.

Cette année a été exceptionnellement difficile pour tout le monde, et nous espérons que nous n'aurons plus jamais à revivre cette situation.

L'organisation des formations CHSCT a été fortement contrariée.

Des stages ont été maintenus dans des conditions particulières, d'autres ont été annulés.

Nous nous interrogeons sur l'utilité de maintenir une formation de sauveteur-secouriste au travail alors que le respect des gestes « barrière » ne permet pas de pratiquer tous les exercices nécessaires aux démonstrations.

Les participant·es ont eu l'impression de participer à une formation incomplète et s'inquiètent de

leur capacité à mettre en œuvre les apprentissages purement théoriques dispensés.
D'autres stages ont été plus largement ouverts, tels que le stage Centaure, et les agent·es ont apprécié d'y participer.

Ces remarques prouvent l'intérêt croissant des agent·es pour les formations destinées à améliorer l'hygiène et nous espérons que ces formations pourront reprendre dans de bonnes conditions. Celles qui avaient été envisagées et n'ont pas pu avoir lieu, pourront-elles être mises en place ?

SOLIDAIRES Finances a demandé un point sur la situation sanitaire.

Même si une grande majorité des agent·es sont revenu·es en présentiel, les conditions de travail ne sont plus les mêmes.

Le port du masque, d'abord jugé inutile puis indispensable, devrait être devenu presque naturel.

Un mail adressé récemment à tous·tes les agent·es montre qu'un rappel à l'ordre est nécessaire. Une fiche de signalement arrivée hier met en évidence les difficultés qui peuvent quelquefois survenir.

Les masques Dim sont maintenant déconseillés et les agent·es ne doivent plus les porter, par principe de précaution.

De nouveaux masques seront-ils distribués ?

Nos/vos collègues connaissent les gestes « barrière » et les respectent pour la grande majorité d'entre eux·elles. Les sens de circulation mis en place sont plus ou moins respectés. Les contribuables comprennent les précautions prises dans le but de protéger tous·tes.

On peut considérer que les modes de fonctionnement ont changé mais sont plus ou moins bien compris.

Il est cependant essentiel de continuer à faire des points réguliers d'information plus particulièrement aux membres du CHSCT.

Le télétravail est largement préconisé comme mesure barrière. Le questionnaire sur la situation sanitaire montre que le matériel était insuffisant et que des efforts sont nécessaires.

Une nouvelle campagne de recensement des télétravailleurs doit être lancée. Une note sortira t'elle bientôt ? Aura t'on un apport en matériel supplémentaire ? Comme sélectionnera t'on les collègues dont les missions entrent dans le PCA ? Tant de questions restent encore sans réponse et nos/vos collègues en attendent.

Une campagne de vaccination contre la grippe est enfin annoncée et nos collègues vont pouvoir suivre les recommandations gouvernementales en se faisant vacciner pour éviter de développer des symptômes pouvant être confondus avec la COVID19.

Il est tout à fait regrettable de voir que nos collègues ne peuvent bénéficier d'autorisation d'absence pour faire ce geste qui peut être considéré comme geste citoyen.

Un point à l'ordre du jour porte sur la mise en place des préconisations de la commission d'enquête sur les conditions de travail au SIP de St Omer.

Le compte-rendu aurait du être présenté aux collègues du SIP de St Omer et a du être annulé à cause de la situation sanitaire.

Nos/vos collègues attendent encore de connaître les résultats de cette enquête à laquelle beaucoup d'entre eux ont participé.

Il est cependant regrettable d'évoquer ce point en l'absence de la secrétaire du CHSCT qui s'est beaucoup impliquée dans ce travail important.

SOLIDAIRES Finances souhaite le report de ce point à une prochaine instance.

L'ordre du jour copieux ne pourra certainement pas être épuisé en une demi-journée.

SOLIDAIRES Finances vous demande de ne pas restreindre les débats et de reporter les points qui ne pourront pas être évoqués à une autre instance, que nous espérons très prochaine.

Les représentant·es de SOLIDAIRES Finances

Catherine VERDAUX et Laurence MOUTIN-LUYAT, *titulaires*

Lionel PAGIE, *suppléant*

